

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE 8 MARS 2021 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

Josée Desmeules, directrice générale assiste à titre de greffière à la séance.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) : Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4 et
Jonathan Baker au siège no.6.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette,
maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 février 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 247 400 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021;
- 2.3 Adjudication de l'emprunt par billets au montant de 247 400 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021;
- 2.4 **Avis de motion règlement E-2021-01 décrétant un emprunt de 654 312 \$ et une dépense de 822 000 \$ pour le projet de construction d'un bâtiment municipal multi fonctionnel et d'aménagements récréatifs et sportifs;**
- 2.5 **Avenant no.1- Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;**

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Adjudication du contrat pour les travaux de relocalisation du point de dosage d'alun aux étangs aérés pour la de phosphatation.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Nomination des représentants sur le comité E47;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance,

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 mars 2021 avec les modifications suivantes :

- **Retrait du point 2.4** - Avis de motion règlement E-2021-01 décrétant un emprunt de 654 312 \$ et une dépense de 822 000 \$ pour le projet de construction d'un bâtiment municipal multi fonctionnel et d'aménagements récréatifs et sportifs;
- **Ajout du point 2.5-** Avenant no.1- Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021

Résolution 2021-024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 8 février 2021 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 février 2021.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2021-025

ATTENDU QUE les comptes à payer au 8 mars 2021 totalisent un montant de 218 463,29 \$ et 14 796,74 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 mars 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 mars 2021 qui totalisent un montant de 32 996,28 \$.

2.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 247 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2021

Résolution 2021-026

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lac-Delage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 247 400 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-2013-02	247 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro E-2013-02, la Ville de Lac-Delage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	23 000 \$	
2023.	23 300 \$	
2024.	23 700 \$	
2025.	24 100 \$	
2026.	24 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	128 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro E-2013-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2.3 ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 247 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2021

Résolution 2021-027

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros E-2013-02, la Ville de Lac-Delage souhaite emprunter par billet au montant de 247 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour le financement par billers daté du 16 mars 2021, au montant de 247 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 000 \$	1,85000 %	2022
23 300 \$	1,85000 %	2023
23 700 \$	1,85000 %	2024
24 100 \$	1,85000 %	2025
153 300 \$	1,85000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,85000 %

2 - CD DE CHARLESBOURG

23 000 \$	2,01000 %	2022
23 300 \$	2,01000 %	2023
23 700 \$	2,01000 %	2024
24 100 \$	2,01000 %	2025
153 300 \$	2,01000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,01000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 000 \$	0,75000 %	2022
23 300 \$	0,85000 %	2023
23 700 \$	1,10000 %	2024
24 100 \$	1,50000 %	2025
153 300 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,12700

Coût réel : 2,09882 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Alexandre Morin,
appuyé par Marc Boiteau,
Et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Lac-Delage accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2021 au montant de 247 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro E-2013-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2.4 Retrait du point.

2.5 AVENANT NO.1- PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

Résolution 2021-028

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière signée le 10 juin 2019 pour le « Projet innovateur en drainage urbain » doit être modifiée en ce qui concerne la date de terminaison de la convention considérant le report du projet au printemps 2021;

CONSIDÉRANT l'avenant no.1 Transmis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation modifiant la clause 18 de la convention pour remplacer la date de terminaison de la convention le 10 juin 2021 au lieu du 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer l'avenant no.1 pour la Ville de Lac-Delage;

**Il est proposé par Christiane Gosselin,
appuyé par Jannys Landry,
et résolu unanimement**

QUE le conseil autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer l'Avenant No.1 de la convention d'aide financière pour le « Projet innovateur de drainage urbain ».

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RELOCALISATION DU POINT DE DOSAGE D'ALUN AUX ÉTANGS AÉRÉS POUR LA DÉPHOSPHATATION.

Résolution 2021-029

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sur invitations ont été transmises à 4 fournisseurs pour les travaux de relocalisation du point de dosage d'alun aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont exigés par le Ministère de l'environnement pour améliorer le taux de rejet de phosphore;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit :

- Turcotte inc. au prix de 86 295 \$ plus taxes après avoir retrancher certains travaux qui seront gérés par la municipalité directement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gagnon, ingénieur, d'accepter la soumission de Turcotte au prix négocié entre les parties, soit 86 295 \$ plus taxes;

**Il est proposé par Alexandre Morin,
appuyé par Marc Boiteau,
et résolu unanimement**

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Turcotte inc. au prix de 86 295 \$ tel que recommandé par monsieur François Gagnon dans sa lettre de recommandation datée du 2021;

QUE les sommes soient puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LE SOUS-COMITÉ DE TRAVAIL COMPOSÉ DE REPRÉSENTATNTS DU MANOIR, DE LA VILLE ET DE EMPIRE47

Résolution 2021-030

CONSIDÉRANT QUE l'organisme E47 désire former un sous-comité avec des représentants du Manoir et de la Ville ainsi qu'un membre du C.A. de E47 pour discuter des enjeux et des projets avec les partenaires relativement aux activités d'Empire 47;

**Il est proposé par Alexandre Morin,
appuyé par Jannys Landry,
et résolu unanimement**

QUE le conseil nomme à titre de représentants pour la Ville de Lac-Delage, monsieur Guy Rochette, maire, monsieur Marc Boiteau, conseiller municipal ainsi que la directrice générale, madame Josée Desmeules à siéger sur le comité formé par l'organisme Empire 47;

QUE la directrice générale, madame Josée Desmeules, présente un compte-rendu des rencontres au conseil municipal.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIO

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2021-031

**IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De lever la présente assemblée à 19h40.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale